

**Compte rendu de l'intervention
de Mme Marie-Christine Milot, SDTICE :
Les actions 2007-2008 « Usages dans le secondaire »**

Ces quelques remarques n'ont pas vocation à remplacer le diaporama qui présente de manière exhaustive les informations évoquées ici.

En préambule

Une étude a été menée par le SD-TICE dans les écoles et collèges équipés auprès des utilisateurs et non-utilisateurs des TIC dans le but de dégager certaines lignes force qui permettraient de dépasser un stade de déploiement d'usage encore trop limité. Cette étude a permis de révéler une typologie des enseignants concernant les TIC, en classant les utilisateurs potentiels en cinq catégories :

- 1) Les « enthousiastes moteurs » : chargés de l'impulsion ;
- 2) Les « intéressés individuels » : les enseignants qui ont déjà une pratique personnelle des TIC pour leurs préparations de cours par exemple, mais qui n'ont pas encore franchi le pas de l'usage avec élèves ;
- 3) Les « bons élèves / suiveurs » : ceux qui utilisent les TIC par obligation mais renâclent,
- 4) Les « désengagés » qui pensent que les TIC ne sont pas faits pour eux car ils sont persuadés de la qualité de leur méthode et n'ont pas envie d'en changer ;
- 5) Les « en difficulté », qui ont essayé mais se sont trouvés confrontés à un problème face à une classe et renoncent du fait de cette expérience.

Au niveau académique, la catégorie à laquelle les interlocuteurs doivent s'adresser en priorité et pour laquelle il faut cibler la communication est celle des « intéressés individuels » et les « en difficulté ».

Par ailleurs, l'inspection générale a publié un rapport intitulé *Les Livrets de compétences, nouveaux outils pour la validation des acquis*. Au-delà des débats qui entourent la définition du terme « compétence », un invariant existe : « une compétence repose sur la mobilisation, l'intégration, la mise en réseau d'une diversité de ressources ».

Le cadre institutionnel

Les programmes sont revus au fur et à mesure plus ou moins vite et les épreuves du baccalauréat dans certaines matières (en sciences surtout, mais aussi en langues pour le baccalauréat STG) impliquent l'utilisation des TIC.

Le b2i est évalué dans le cadre du diplôme national du brevet à partir de 2008 et l'obtention du c2i est obligatoire à l'IUFM. Le b2i est le référentiel de compétences pour le pilier 4 du socle commun, ce qui impose à l'éducation nationale une obligation de formation aux TIC, avec une répartition précise par niveaux et disciplines. Enfin, dans chaque discipline, chaque Edu'base permet d'obtenir un tableau présentant le nombre de fiches correspondant à chaque domaine du b2i.

L'organisation aux niveaux national et académique

Au niveau national, la SDTICE travaille en étroite collaboration avec les inspections générales, et plus particulièrement la cellule d'expertise TIC.

Au niveau académique, la politique TICE est structurée autour du conseiller TICE du recteur. Les priorités sont variables d'une académie à l'autre, ainsi que les moyens, en fonction du nombre d'enseignants. Une des missions de la SDTICE est de procéder à un travail de mutualisation grâce auquel chaque académie peut bénéficier du travail mené dans toutes les autres. La politique académique a énormément évolué en quelques années avec une autonomie et un dynamisme accrus. La SDTICE a donc uniquement un rôle d'impulsion.

Les actions menées pour développer les usages

Le DVD 2006 des vidéos d'usages est très utilisé dans le cadre de la formation des professeurs stagiaires en IUFM, grâce à un classement thématique très pratique par ressource utilisée et par compétence b2i.

La lettre TIC'Edu : son but est d'atteindre les enseignants utilisateurs personnels qui ne fréquentent pas les réseaux institutionnels académiques ou nationaux. La conception de la lettre a été remaniée pour la rendre plus attractive. La lettre doit présenter des choses simples, faciles à mettre en

œuvre. Il ne s'agit pas de l'afficher sur le site académique mais plutôt de l'envoyer sur une liste dynamique des enseignants de manière à toucher les enseignants isolés qui ne font pas partie des réseaux.

Les actions académiques mutualisées sont nées du constat suivant : des actions sont pilotées au niveau académique ; le plus niveau national se devait de proposer un dispositif d'échanges sur les points forts de chacun.

L'Edu'base nécessite une articulation fine entre les niveaux académique et national de manière à ce que les critères d'indexation soient compatibles.

En conclusion

Les interlocuteurs ont des missions qui relèvent de décisions académiques et non nationales. Le niveau national propose des actions qui ont pour objectif d'apporter une sorte de plus-value, aux académies par les échanges inter académiques et la déclinaison des orientations nationales dans la discipline.

Le rôle de l'interlocuteur est donc d'assurer une coordination entre les deux niveaux en rendant compte de ce qui, dans les actions menées peut constituer un apport pour son académie.